



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint Pal de Chalencon



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 MAI 2023

Sont présents : Pierre BRUN, Denise MAISONNEUVE, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Anaïs DELCROIX, Gérard LAVAL, Marc CHAMBAS, Chantal ARABEYRE, Raymond POTY, Philippe PETIT, Elisabeth GARBIL, Odile JAFFRE, Frédéric CALET, Vahiné DUPIN

Sont absents : Patrice PEYROCHE absent a donné pouvoir à Gérard LAVAL.

Nombre de votants : 15

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

Mr Patrick BARDET présente au Conseil Municipal le nouveau site internet de la commune qui avait besoin d'être « rajeuni ».

Mr Julien DALLEMAGNE (urbaniste) et Mr Michel PROTSENKO (architecte urbaniste) présentent le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est le document qui cadre le Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin que le Conseil Municipal puisse débattre sur les orientations générales.

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Travaux d'éclairage public du stade foot**
La commune va procéder au changement de l'éclairage au stade de football. Les travaux, d'un montant de 25 551,19 € HT seront pris en charge par le Syndicat Départemental d'Energies avec une participation de la commune à hauteur de 55% soit 14 053,15€.
VOTE : 15 POUR
- **Délibération : Subvention exceptionnelle pour l'association « Lou Folastras ».**
Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération dans l'attente de rencontrer le président de cette association afin qu'il présente les projets pour cette année.
- **Délibération : Renouvellement accès des locataires des Villages Vacances à la piscine municipale de Saint-Pal-de-Chalencon : Convention entre la CCMVR et la Mairie de Saint-Pal-de-Chalencon.**
La Communauté de Communes qui gère les Villages Vacances de Saint-Pal-de-Chalencon et de Boisset propose à ses locataires l'accès gratuit à la piscine de Saint-Pal en juillet et en août.
Une convention entre la commune et la communauté de commune fixe les modalités de cet accès.
La Communauté de Commune versait une somme forfaitaire de 800 € pour 2022, il a été décidé pour 2023 de demander une somme forfaitaire de 900 euros.
VOTE : 15POUR

- **Délibération : Désignation des membres du Syndicat Intercommunal pour la capture des Carnivores Domestiques Errants.**

Les membres du Syndicat intercommunal changent, ont été désignés :

Titulaire : Gérard LAVAL ; **Suppléante :** Odile JAFFRE.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Réfection du Terrain de Football**

Le terrain de football a besoin d'une remise en état afin d'assurer la bonne pratique de ce sport.

Le coût total de cette réfection est de 4 720€ HT. La Communauté de Communes a mis en place un fonds de concours « projet structurant », cette réfection peut bénéficier d'une aide de 50% soit reste à charge de la commune la somme de 2 360 €.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Réfection des courts de tennis**

Les courts de Tennis ont besoin d'une remise en état, en effet ils présentent de nombreuses imperfections qui s'avèrent dangereuses pour la bonne pratique de ce sport.

Le coût total de cette réfection est de 59 686 € HT.

Une demande de subvention à la Région à hauteur de 20% va être faite soit 11 937€.

Une demande de subvention à l'Agence National du Sport va être faite dans le cadre « opération de rénovation lourde d'équipements sportifs » à hauteur de 60 %, soit 35 812€.

Il restera à la charge de la Commune 20% soit 11 937€.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Création d'un emploi d'agent technique suite à une augmentation du temps de travail.**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail d'un agent titulaire de la commune afin d'assurer la cantine scolaire pour la rentrée 2023. En effet, actuellement à 10/35^{ème} cet agent passerait à 13/35^{ème} à partir du 1^{er} septembre 2023.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Taux d'imposition 2023 (annule et remplace la délibération du 1^{er} avril 2023)**

Suite à un courrier de la préfecture, il convient de revoter les taux en effet le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie (TNFB) ne peut excéder 53%. Lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril il avait été voté 54% pour la TFNB. Il faut donc revoter, le Conseil Municipal décide de voter pour un taux à 53%.

Les autres taux restent inchangés soit 37 % pour le foncier bâti et 9,5% pour la taxe d'habitation.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Vente de biens de sections au Brandy-Haut**

Mr Bastien GARBIL a fait la demande d'acquérir la parcelle n°760 section H de 100 m² située au Brandy-Haut. S'agissant d'un bien de section il convient d'organiser des élections des habitants de Brandy-Haut le 27 mai 2023 de 10 heures à 12 heures afin de se prononcer pour ou contre cette vente.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors du conseil municipal du 3 mars dernier. Le PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de prévention ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il définit également les orientations générales

concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Mise en place du sursis à statuer**

Le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors du conseil municipal du 3 mars dernier. Le Conseil Municipal décide d'instaurer un sursis à statuer pour toutes demandes d'autorisation dont les projets ne correspondent pas aux orientations débattues.

VOTE : 15 POUR

- Comme chaque année le maire de la commune est tenu d'établir une liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année suivante (2024) ; à l'issue du tirage au sort dans les listes électorales sont désignés : Roland PETIT, Sandra DEMOULIN, Patricia BROUILLOUX.
- Il a été évoqué l'éventualité d'acquérir un véhicule pour les services techniques qui servirait également pour le transport des repas de la cantine.